



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le 12 OCT. 2022

ID : 045-214503336-20221010-D2022_58-DE

Besoin
levé

Délibération n°2022/58

Le dix octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Présents : M. DESLANDES, M. PERDOUX, Mme CHAMBLET, M. LOISEAU, Mme BEAURAIN DURU, M. BONHOMMET, M. BOURLET, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO, Mme MOUZET, Mme PERREAU, Mme STROUPPE-MEUNIER, M. THIBAUT, M. GAUCHER, M. MUNOZ.

Absents : Mme BENEZECH, M. GITON, Mme THO

Secrétaire de séance : M. JALAGEAS

CONCESSIONS DE CIMETIERE : TARIF 2023

M. le Maire présente les tarifs actuels pour les concessions trentenaires, cinquantenaires, ainsi que pour les droits d'ouverture.

L'ensemble des tarifs a été augmenté de 10€ en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de 50 € pour l'année 2023, soit :

- ✓ Concession trentenaire : 200€
- ✓ Concession cinquantenaire : 250€

** Gratuité pour une concession de 30 ans, pour les enfants jusqu'à 18 ans. Cette gratuité ne s'applique pas en cas de concession de 50 ans, ni en cas de renouvellement de concession.*

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Vennechy, le 11 octobre 2022
Le Maire,
Roger DESLANDES

